



Agenda Février 2021

- **2 Février** : Fête de la Chandeleur
- **4 Février** : Journée Mondiale contre le cancer
- **12 Février** : Nouvel An chinois
- **14 Février** : Saint Valentin 
- **16 Février** : Mardi Gras
- **20 Février** : Début des vacances scolaire, jusqu'au 8 mars

INFOS PRATIQUES

- Les **inscriptions pour le centre de loisirs de février** se feront du **28 janvier au 5 février 2021**.
- Si vous souhaitez être informés régulièrement de la vie de la commune, il vous suffit de venir vous inscrire en mairie ou sur le site de la commune, www.maing.fr

TITRES DE TRANSPORT «TRANSVAL 10»

Les personnes inscrites pour les titres de transport « Transval 10 » peuvent se présenter au **BUREAU DU C.C.A.S à partir du 15 FEVRIER 2021 tous les jours** pour retirer leurs tickets. Pour rappel, ces titres sont délivrés au tarif de **12,00 €** par carnet de 20 voyages (prière dans la mesure du possible d'apporter le compte juste).



CHALLENGE PHOTO DU MOIS

Prenez-vous en photo avec votre masque ou déguisement de Mardi Gras et envoyez la photo à lagazette@maing.fr



Connectez-vous sur le site de la ville et profitez des toutes dernières informations
www.maing.fr

Edito du Maire

Chères Maingéaises, Chers Maingéois,

Nous vivons une situation exceptionnelle. Notre vie familiale, sociale, professionnelle, économique et associative reste dépendante des décisions gouvernementales. Quel impact sur notre quotidien !

Nous devons absolument rester vigilants, respecter les gestes barrières, afin de limiter la propagation de ce virus. Je sais pouvoir compter sur vous.

Pour vous informer au plus près, des panneaux d'affichage sont en cours d'installation aux quatre coins de la commune. Vous pourrez y trouver les informations utiles. Ces dernières sont déjà relayées sur le site de la commune et notre page Facebook. Je vous rappelle que pour disposer de cette information en temps réel, il vous suffit de vous inscrire sur le site internet ou en mairie à l'outil « Communication Municipale ».

Si en ces temps difficiles, vous rencontrez une difficulté, n'hésitez pas à contacter vos élus et les services communaux. Nous ferons de notre mieux pour vous venir en aide dans la mesure de nos moyens.

Je salue l'ouverture de 2 nouveaux commerces rue Jean Jaurès : la pizzeria **PIZZ'APERO** et l'épicerie de proximité, **O' Bon Marché**, qui était vivement attendue... Longue vie à ces nouveaux commerces !

Vous n'êtes pas encore inscrit pour le cadeau de fête des mères, le colis de Noël ou les Noces d'or, de diamant ou de palissandre ? Rien de plus simple !

Pour le cadeau de fête des mères, jusqu'au 31 mars 2021, vous pouvez venir vous inscrire personnellement en mairie munie de votre carte d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou faire cette démarche en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr. **Cette inscription sera valable pendant 5 ans.**

Pour le colis de Noël, pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes dont le taux de handicap atteint 80%, vous pouvez vous inscrire au CCAS jusqu'au 30 septembre 2021, munies de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et pour les personnes concernées d'un avis de reconnaissance d'un taux d'incapacité ou d'invalidité supérieur ou égal à 80%. Cette démarche peut aussi être réalisée en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr

Pour les Noces d'or, de diamant et de palissandre, vous pouvez vous inscrire personnellement en mairie munis de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Cette démarche peut aussi être réalisée en ligne sur le site de la commune : www.maing.fr

Bourse communale pour études

Les parents des élèves du second cycle d'enseignement public et privé (collège, lycée) sont informés qu'une bourse communale pour études sera attribuée et payée en Mairie sous forme de carte cadeau (uniquement aux parents).

La **distribution** se fera en Mairie à compter du **15 MARS 2021 sur rendez-vous**.

Un certificat de scolarité, pour l'année scolaire 2020-2021, devra nous être parvenu avant le 28 FEVRIER 2021 soit par mail à tainmont@maing.fr, soit dans la boîte aux lettres de la Mairie avec vos nom, prénom, coordonnées téléphoniques et/ou adresse mail.

Il est rappelé qu'aucune bourse ne sera attribuée en dehors de ces dates.



Le couvre-feu à 18h00 est maintenu,

avec un renforcement des contrôles par les policiers et gendarmes.

CERTAINS DÉPLACEMENTS
RESTERONT AUTORISÉS :pour raisons
de santépour aider un proche
en situation de dépendancepour des raisons
professionnellespour des raisons
de transport
(train ou avion par exemple)pour sortir son
animal de compagnie**Le non-respect du couvre-feu entrainera :****Première sanction : une amende de 135 euros**, majorée à 375 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)**En cas de récidive dans les 15 jours : une amende de 200 euros**, majorée à 450 euros (en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention)**Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros passible de 6 mois d'emprisonnement.****NOTRE RECETTE DU MOIS : Gâteau de Saint Valentin****Ingrédients :****POUR LE GÂTEAU :**

- 6 œufs
- 100 g de farine
- 240 g de sucre
- 200 g de chocolat praliné
- 200 g de chocolat noir
- 250 g de beurre
- 2 c.à.s de confiture de fraises
- 2 c.à.s de confiture de framboises
- 1 sachet de levure chimique

POUR LE GLAÇAGE :

- 160 g de coulis de fruits rouges
- 20 cl d'eau
- 2 feuilles de gélatine

**Préparation :**

Préparation 20 min Cuisson 40 min Repos 4 h

Faites fondre les deux chocolats et le beurre au micro-ondes. Dans un saladier, fouettez les œufs et le sucre. Ajoutez la préparation au chocolat. Ajoutez la farine, la levure et mélangez énergiquement.

Séparez la pâte en deux portions égales. Versez la première moitié dans un moule en forme de cœur. Faites cuire pendant 25 min (à 180°C). Laissez tiédir et démoulez le gâteau. Faites de même avec la seconde moitié de la pâte.

Lorsque les gâteaux sont froids, étalez la confiture de fraises, puis la confiture de framboises sur l'un des cœurs. Disposez le second cœur dessus. Placez au frais pendant 2 heures.

Préparez votre glaçage. Faites ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau froide. Dans une casserole, portez à ébullition votre coulis avec les 20 cl d'eau. À la première ébullition, placez votre casserole hors du feu, ajoutez vos feuilles de gélatine puis mélangez et réservez au frais pendant une heure.

Sortez votre gâteau, versez votre glaçage miroir délicatement dessus afin qu'il recouvre toute la surface. Replacez le gâteau au frais pendant au moins 1 heure.

D'après Cuisineaz

*Bonne dégustation !***VOYAGES**

- Toute entrée en France et toute sortie de notre territoire à destination ou en provenance d'un **pays extérieur à l'Union européenne** est interdite, sauf motif impérieux.
- Toute entrée en France à partir d'un pays de l'Union européenne sera conditionnée à la réalisation d'un **test PCR**, à l'exception des travailleurs transfrontaliers.
- Tous les déplacements **en provenance et en direction des territoires ultramarins** seront également soumis désormais à la production d'un **justificatif de motif impérieux**.

Résidence la médiévale

Les fouilles archéologiques préventives ont été réalisées et ont duré 2 jours. Rien n'a été découvert. Démarrage des travaux : mars 2021

**Mot de l'opposition**

Durcissement du couvre-feu ! La municipalité a décidé de fermer la garderie périscolaire à 18h. Quid une nouvelle fois de la POPULATION ACTIVE MAINGEOISE qui se voit amputée d'un service non négligeable pour la garde de ses enfants et d'une contrainte supplémentaire. Une consultation des Maingeois bénéficiant de ce service est-elle envisageable ?

Mot de la majorité

Face à l'arrivée de nouveaux variants de la COVID 19, il faut rester vigilant et respecter encore plus les gestes barrières.

Nous n'avons pas eu l'autorisation d'ouvrir un centre de vaccination sur la commune mais nous incitons tous les maingeois éligibles à se faire vacciner. Se vacciner, c'est se protéger mais aussi protéger les autres.

Soutenons le commerce maingeois !

La liste des commerçants sur www.maing.fr

Permis Contact

Permis CONTACT

3, rue Anatole France, 59233 MAING – Tel : 07 82 61 88 78

Horaires d'ouverture :
lundi et Vendredi de 16h00 à 20h00
Mercredi de 14h00 à 18h00

Institut B Beauté

24A, rue Anatole France, 59233 MAING
Tel : 06 11 75 32 38

Horaires d'ouverture :
lundi et Mardi : 9h00-13h00 / 14h00-19h00
Mercredi : 9h00-12h30 / 13h30-19h00
Jeudi : fermé
Vendredi : 10h00-13h00 / 14h00-19h00
Samedi : 10h00-12h30 / 13h30-18h00